

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
24/09/18	24/09/18	F01118P0222

### 1. Intitulé du projet

EMC FRANCE - Achères - Régularisation d'un site réalisant des essais moteurs sur bancs

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. (rubrique 2931)

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aucun permis de construire ou de démolir n'est nécessaire. Il s'agit de la régularisation ICPE d'un site existant.

Le site EMC France, située sur la commune d'Achères, exerce plusieurs activités (décrites ci-après au § 4.3.2) dont la répartition est la suivante :

- Conseil Ingénierie : 55%
- Réalisation d'Essais : 30% --> fait l'objet de la rubrique ICPE 2931 (5 cabines de moteurs de bancs thermiques, les autres essais de composants ou sous-ensembles de fonction (ex : train d'atterrissage) n'entre pas dans le champ d'application de cette rubrique ICPE,
- Conception Bancs de Test : 15%

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de régulariser le site au regard de la réglementation ICPE applicable.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun permis de construire ou de démolir n'est nécessaire. Il s'agit de la régularisation ICPE d'un site existant.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Activité Ingénierie : prestations d'ingénierie dédiées au développement de systèmes mécatroniques et systèmes de propulsion : groupe motopropulseur, chaîne de traction, logiciels et machines tournantes. Les consultants EMC, ingénieurs et techniciens, interviennent sur l'ensemble des étapes de conception d'un produit.

Modes d'intervention : de l'assistance technique sur site client à la prise en charge d'études complètes au forfait. Ces prestations peuvent être réalisées au sein du Centre Technique d'Achères ou dans les locaux clients, en France comme à l'international.

Activité BANCS DE TEST : Pour construire un banc spécifique adapté, EMC propose un savoir-faire technique pluridisciplinaire comprenant une expertise en : thermique, régulation, mécanique, électronique & logiciel et machines électriques. Les équipes EMC encadrent la recherche de la solution technique, la spécification, la conception, la mise au point, la validation et la maintenance. En complément, une gamme de produits EMC a été développée par la cellule R&D en collaboration avec des centres d'essais. Celle-ci est orientée et développée pour les utilisateurs de bancs d'essais et s'appuie pour certains sur des composants National Instrument.

Activité Réalisation d'Essais : L'objectif des essais est d'assurer le développement et la validation d'un élément ou un sous-ensemble de systèmes de propulsion. Ces moyens s'adressent aux industriels de l'automobile, l'aéronautique et de la défense ayant des besoins en essais de mis au point mécanique et énergétique. Les solutions de tests EMC sont entièrement modulables et adaptables, qu'il concerne une technologie de propulsion traditionnelle ou nouvelle (hybride, électrique). Tout au long de la définition et conduite des essais, nous œuvrons en mode projet. Chaque campagne donne lieu à la restitution d'un rapport complet comprenant : programme, suivi quotidien, photographie, mesures, critères de validation et conclusion de l'essai.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale au titre de la rubrique ICPE 2931

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site	4 729 m <sup>2</sup>
Superficie bâtiment 4	720 m <sup>2</sup>
Superficie bâtiment 6	1 640 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

4 et 6 Allée de la rhubarbe  
78260 ACHERES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 3 ' 36 " E Lat. 48 ° 57 ' 49 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par contre, selon le PLU de la commune d'Achères, le site est partiellement concerné par une zone de protection aux bruits correspondante au classement des nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres : RD30 catégorie 3 secteur affecté de 100 m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Vallée de la Seine et de l'Oise : approuvé par arrêté préfectoral le 30 juin 2007
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Achères est située dans la zone de répartition des eaux de la nappe souterraine de l'Albien.(codée 3001)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau potable pour les besoins sanitaires
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà construit, en fonctionnement, aucun permis de construire ou de démolir n'est nécessaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la Vallée de la Seine et de l'Oise : approuvé par arrêté préfectoral le 30 juin 2007, le site est en zone rouge clair, zone inondable. Les bâtiments ont été construits avant 2007. Pour les bâtiments existants, le PPRI ne fait que des recommandations. La cuve de carburant est lestée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du dossier ICPE, des analyses des rejets atmosphériques des cabines des bancs d'essais vont être réalisées. Néanmoins les moteurs sont testés avec toute leur ligne d'échappement. Les rejets sont donc exactement les mêmes que lorsque le moteur est dans un véhicule en circulation.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce trafic est existant : véhicules légers du personnel et quelques livraisons (notamment de carburant).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Dans le cadre du dossier ICPE, des mesures de bruit (nocturnes et diurnes) vont être réalisées. Les moteurs sont testés dans les cabines insonorisées. Le site est situé en zone d'activités. Aucune plainte n'est recensée. Nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres : RD30 catégorie 3 secteur affecté de 100 m

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les moteurs sont testés dans les cabines qui disposent d'un équipement permettant de s'affranchir des vibrations moteurs.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du dossier ICPE, des analyses des rejets atmosphériques des cabines des bancs d'essais vont être réalisées. Néanmoins les moteurs sont testés avec toute leur ligne d'échappement. Les rejets sont donc exactement les mêmes que lorsque le moteur est dans un véhicule en circulation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun rejet industriel. Eaux pluviales : une partie du site est infiltrée in situ, l'autre partie est raccordée au réseau collectif.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets non dangereux et dangereux liés aux activités de bureau, activités d'atelier de réparation, démantèlement des moteurs testés, vidange du séparateur d'hydrocarbures, ponctuellement vidange d'une cuve de carburant (demande spécifique client).



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) d'Achères (78) par déclaration d'utilité publique relative au projet « Port Seine Métropole Ouest » Cas par cas étudié à la demande du Préfet des Yvelines (Yvelines) Décision : ce dossier est soumis à évaluation environnementale 2017DKIDF67 (format pdf - 95.3 ko - 19/04/2017) / 78-015-2017 Décision du 19 avril 2017

Mise en compatibilité par la déclaration d'utilité publique (DUP) du Tram 13 express Saint-Germain - Achères du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Germain-en-Laye (78) Cas par cas étudié à la demande de la Préfecture des Yvelines - STIF - et de la commune de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) Décision : ce dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale 2017DKIDF140 (format pdf - 88 ko - 06/09/2017) / 78-035-2017 Décision du 6 septembre 2017

Ces projets visent à améliorer la mobilité.

Le personnel venant travaillé sur le site pourra emprunter le tram 13 express en fonction de son lieu de résidence.

Les activités du site ne sont pas liées à des activités portuaires ou de transports de marchandises.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

A ce stade des études, aucune mesure ne semble nécessaire.

Aujourd'hui, il existe un séparateur d'hydrocarbures au droit de la zone de dépotage de carburant. Les cuves de carburant enterrées sont équipées de dispositif de rétention et de détection de fuite.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire. Le site est existant, il s'agit d'une régularisation. Il n'y a donc aucun espace naturel transformé. Le site est implanté en zone d'activités. Il est compatible avec son voisinage. Il n'y a aucun effluent industriel. Dans le cadre du dossier ICPE, des analyses des rejets atmosphériques des cabines des bancs d'essais vont être réalisées. Néanmoins les moteurs sont testés avec toute leur ligne d'échappement. Les rejets sont donc exactement les mêmes que lorsque le moteur est dans un véhicule en circulation.

Les tests sur bancs d'essais ne représentent que 30 % du chiffre d'affaires global du site.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PJ7 Extrait du zonage PLU

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ACHERES

le, 02/08/2018

Signature



**EMC**  
ZAC Des Communes  
4 Allée de la Rhubarbe  
78260 ACHERES  
RCS VERSAILLES : 390 707 602  
Tél. : 01 39 11 84 00  
Fax : 01 39 11 98 50





Figure 1 : Plan de localisation du projet (Source géoportail)

Les parcelles qui concernent le projet sont présentées dans le tableau suivant :

Section	N° Parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )
C	1825	1400
C	1826	1500
C	1899	1645
C	1827	184
	<b>Total</b>	<b>4 729</b>

Figure 2 : Tableau des n° parcelles et des surfaces correspondantes du site étudié (Source Cadastre.gov)





Photo aérienne du site avec emplacement des prises de vue





Vue 1



Vue 2



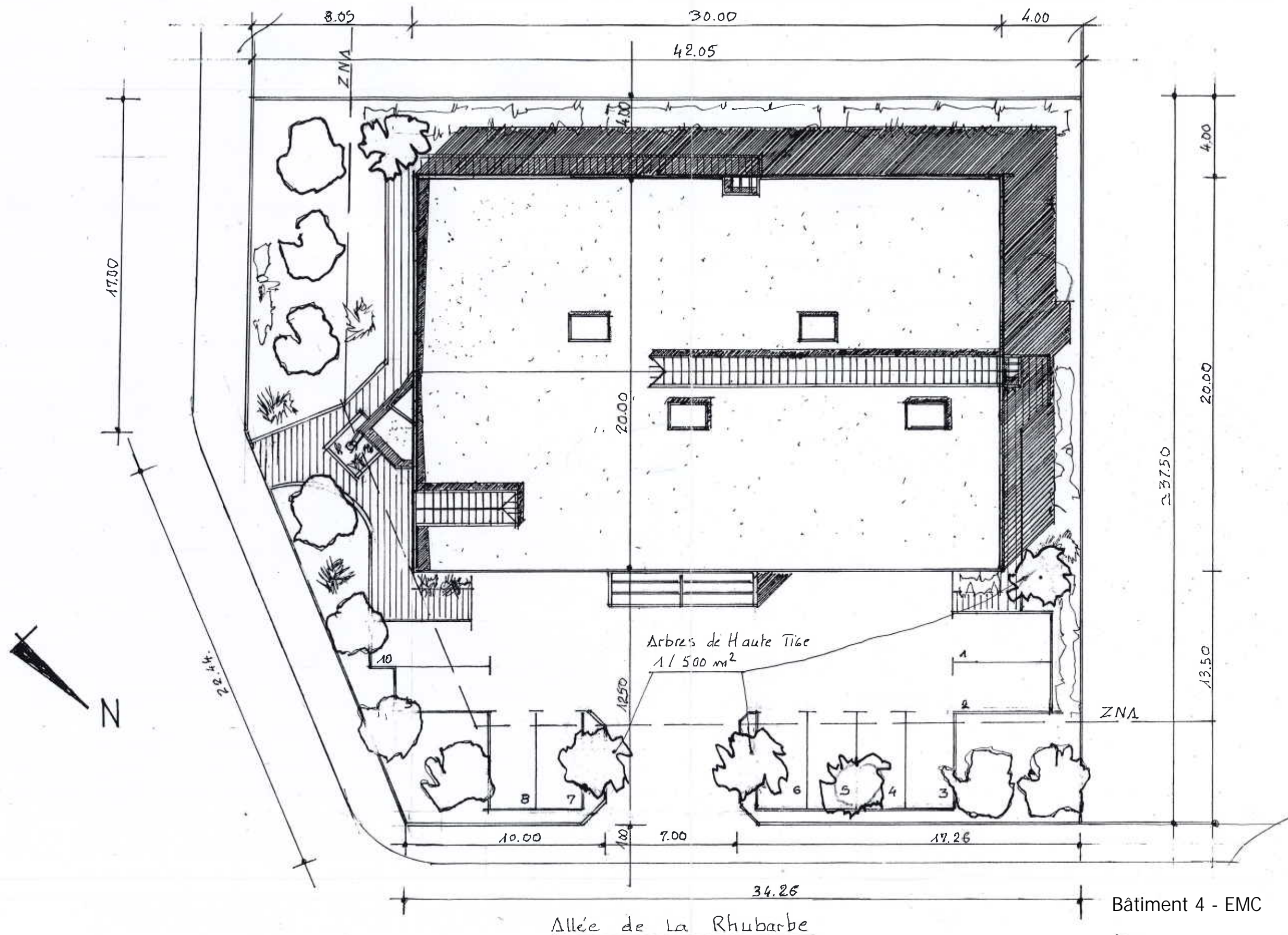


Vue 3



Vue 4

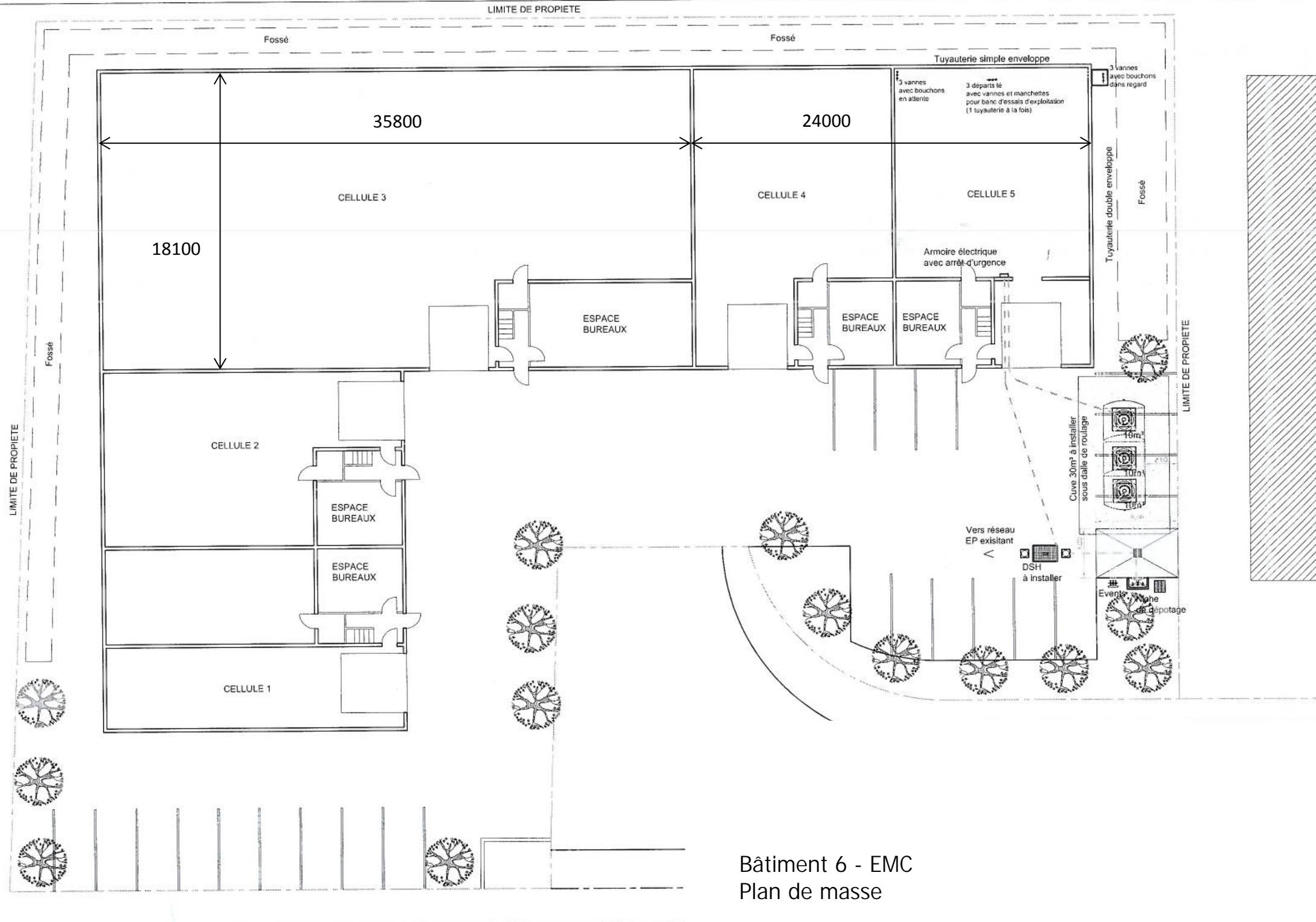




Bâtiment 4 - EMC

Plan masse





Bâtiment 6 - EMC  
Plan de masse

Département :  
YVELINES

Commune :  
ACHERES

Section : C  
Feuille : 000 C 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/05/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
VERSAILLES- Accueil - Délivrance des  
documents  
ouvert du lundi au vendredi de 8h30/12h  
et 13h30/16h00 sauf le mercredi de  
8h30/12h 78015  
78015 VERSAILLES CEDEX  
tél. 01 30 97 44 52 -fax 01 30 97 45 76  
cdf.versailles@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

